

a constamment préconisé des dispositions, applicables à l'échelon national, qui ne permettraient à aucune partie du pays de dire qu'elle obtient un traitement moins favorable qu'une autre. Nous avons constamment cherché à obtenir, sans les avoir toujours obtenus, des programmes et des formules d'application équitable à tous les citoyens de notre pays. Nous, du Manitoba, avons toujours, avec tous les gouvernements des vingt dernières années, combattu pour les petites provinces moins bien partagées, y compris le groupe de l'Atlantique. Ainsi, lors d'une occasion mémorable, au cours des négociations touchant un de nos premiers accords de partage des domaines fiscaux, le Manitoba (de même, je pense, que le Nouveau-Brunswick) a réclamé instamment qu'un accord spécialement favorable, qui avait été offert à l'une des autres provinces et accepté par elle, ou un autre accord également favorable, soit offert à toutes les provinces.

Depuis des années, nous soutenons, comme nous le faisons en ce moment, qu'en égard aux tarifs de transport, à l'emplacement des sociétés et de leurs sièges sociaux, à la géographie, à la densité de population, à la proximité des centres américains de grande mise en valeur, et ainsi de suite, le revenu national et les possibilités d'imposition s'accroissent ou s'établissent de façon inégale à travers le pays.

Pendant toutes ces années, le Manitoba a donc soutenu, et il soutient encore, que les grands domaines d'imposition intéressant le revenu et la richesse des particuliers et des sociétés doivent être partagés entre les autorités fiscales fédérales et provinciales de façon à assurer, entre autres choses:

(1) L'égalité entre toutes les parties du Canada, afin que tous les Canadiens, dans toutes les provinces, bénéficient dans la même mesure des accords de partage des domaines fiscaux. Voilà une condition à coup sûr essentielle, si la nation doit tâcher d'établir les éléments fondamentaux d'un minimum égal de services dans toutes les provinces.

(2) La suppression du double emploi, de la confusion et des frais pour le contribuable.

(3) L'efficacité et l'économie dans la perception des impôts.

Comme on l'a déjà indiqué, nous pensons qu'il faut d'abord obtenir l'égalité de traitement dans le partage des impôts tirés de la richesse et du revenu qui augmentent de façon si inégale à travers le Canada. Après cela, si des provinces ont besoin d'une aide supplémentaire, que de toutes façons le gouvernement central fournisse cette aide supplémentaire. Nous demandons uniquement que cette aide supplémentaire soit accordée selon

une formule qui permette à n'importe quelle région du Canada d'en tirer parti plus tard, si elle avait besoin d'une aide semblable.

Le Manitoba se souvient avec amertume que, il n'y a pas encore vingt ans, ses services étaient presque insolubles et presque dépourvus de fonds, même si les impôts étaient les plus élevés de toutes les provinces du Canada. D'autres provinces de l'Ouest et certaines provinces de l'Est se sont également trouvées dans une situation à peu près semblable. Voilà pourquoi, à notre avis, toute formule spéciale doit prévoir une aide supplémentaire pour les régions qui en ont besoin, formule qui ne s'appliquerait actuellement peut-être qu'à la situation qui existe dans les provinces atlantiques, mais qui devrait l'être partout au Canada, dès qu'un besoin semblable surgirait, que ce soit maintenant ou plus tard. Ne recourons donc pas à des règlements étroits, disparates et régionalistes, mais concevons des programmes d'envergure nationale, qui embrassent toutes les régions du Canada.

Il importe donc que toutes les provinces connaissent et comprennent le mécanisme de toutes les formules qui pourraient être étudiées actuellement par votre gouvernement pour application aux provinces atlantiques. A notre avis, le texte des différentes propositions qui pourraient être présentées ou mises au point à ce sujet devrait être transmis à chaque province. De plus, les provinces devraient être mises au courant le plus rapidement possible du montant total que votre gouvernement est disposé à verser aux provinces atlantiques en vertu de ces nouveaux programmes. Nous ne nous souvenons pas qu'un chiffre ait été précisé par vous ou vos collègues lors de la conférence de novembre. Si nous connaissions ce renseignement à l'avance, la province du Manitoba serait mieux en mesure de discuter les dispositions définitives prises spécialement pour la région de l'Atlantique que vous vous proposez, semble-t-il, présenter pour examen général et acceptation à la prochaine réunion de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu en janvier 1958. Toutes les provinces fussent-elles renseignées de la même manière sur la formule de rectification envisagée pour les provinces atlantiques, notre réunion de janvier pourrait certes disposer d'une façon plus rapide de cette question qui revêt actuellement une grande importance pour nos amis des provinces de l'Atlantique et qui pourrait bien en revêtir davantage plus tard pour les autres parties du Canada.

Votre bien dévoué,

DOUGLAS CAMPBELL